



## dissolution de la communauté

Par **austin42**, le **09/11/2012** à **14:41**

2007 - achat à 50/50 terrain 200000Eur

2008 - construction et prêt sur 18 ans à 50/50 230000Eur

2009 - Mariage

2012 - séparation et divorce en vue.

Il reste un crédit de 188000Eur sur 14 ans

L'époux souhaite garder le bien immobilier, continuer à payer le crédit en cours et donner la part qui revient à l'épouse.

Comment se passe la dissolution pour ces biens acquis avant le mariage.

Quels sont les frais encourus ,

Merci beaucoup de vos conseils

Cordialement